



Primes 2016 Comprendre sa feuille de notification

L'administration vous a fait parvenir en décembre 2016 une information sur votre montant global de primes perçu pour l'ensemble de l'année 2016, avec son comparatif avec la prime de 2015.

La notification concerne uniquement l'année 2016, pour l'instant rien n'est envoyé aux agents pour 2017... et c'est bien le problème !

Objet : Primes et indemnités versées au titre de l'année 2016

Vous devez retrouver ici le même chiffre pour votre attribution initiale que sur la notification du SAAM de février 2016. Pensez à la vérifier !

En 2016, votre attribution indemnitaire globale est de 5500 euros, pour 360 jours de présence. Elle se décompose de la manière suivante :

- 5350 euros au titre de votre attribution initiale ;
- 150 euros au titre du bonus de fin d'année.

C'est la donnée clé pour comprendre votre notification. En cas de baisse, prévenez-nous immédiatement !

Pour mémoire, en 2015, votre attribution globale était de 4857 euros pour 330 jours soit une augmentation de 643 euros de votre attribution globale en 2016.

Les attributions indemnitaires et celles des bonus ou compléments indemnitaires annuels (CIA) sont proposés par les directions. Si vous le souhaitez, vous pouvez disposer d'informations plus précises sur cette attribution en prenant l'attache de votre supérieur hiérarchique ou de votre UGARH.

Dans l'exemple ici l'agent n'a pas le même nombre de jour de présence en 2015 et 2016.

Théoriquement, l'augmentation de votre prime est très clairement indiquée.

Sauf changement de situation (temps partiel, congé longue maladie...) votre prime globale pour 2016 devrait être en hausse par rapport à 2015. **Si toutefois, votre prime 2016 n'augmentait ou diminuait par rapport à celle de 2015, alertez-nous !**

Pour calculer le pourcentage d'augmentation de votre prime, c'est très simple :

$$\frac{\text{augmentation}}{\text{prime globale de 2015}} \times 100$$

Attention aux pourcentages :

Une augmentation en pourcentage n'est cependant pas forcément pertinente pour tout le monde. Il est évident que 3 % de 5000 € (soit 150€) ne représentent pas la même augmentation que 3% de 25 000€ (soient 750€). **Les augmentations en pourcentage maintiennent et même creusent les inégalités...** Toute augmentation devrait s'accompagner d'un plancher et d'un plafond.